



Albi, le 21 septembre 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Célébration religieuse de l'Aïd al Adha

La fête musulmane de l'Aïd al Adha a lieu cette année le jeudi 24 septembre.

Afin que l'accomplissement de ce rite s'effectue dans les meilleures conditions possibles, la préfecture tient à rappeler les dispositions particulières qui entourent la pratique de l'abattage rituel, dans le respect des principes d'hygiène et de protection animale.

L'abattage rituel, sans étourdissement préalable, doit s'effectuer en abattoir agréé bénéficiant d'une autorisation spécifique délivrée par arrêté préfectoral (une immobilisation par procédé mécanique est alors réalisée). Dans le Tarn, les abattoirs de Castres, Carmaux et Puylaurens disposent de cette autorisation.

Aucune dérogation à cette règle n'est possible. En effet les infractions à cette disposition constituent un délit, dont la sanction peut atteindre 15 000 € d'amende et 6 mois d'emprisonnement. De même la mise à disposition de locaux, terrains, installations, matériels ou équipements en vue d'effectuer ou de faire effectuer un abattage rituel est interdite.

De plus, afin d'assurer la protection de la santé publique, tout animal doit être soumis par son détenteur, avant et après son abattage, à un contrôle des services vétérinaires. Rappelons qu'un particulier ne peut transporter un animal, ovin ou caprin, qu'à la condition d'être déclaré comme détenteur auprès de l'établissement départemental de l'élevage (EDE) et de disposer d'un document de circulation prévu à cet effet.

Ces procédures ont été mise en place afin de respecter les règles sanitaires et de les concilier avec la tradition. Les forces de l'ordre et les services sanitaires seront particulièrement vigilants au respect de ces règles, des contrôles des élevages et des transports seront réalisés.

#### Contacts Presse :

---

Marie LACAN - 05 63 45 62 34 / 06 18 28 61 33 – [marie.lacan@tarn.gouv.fr](mailto:marie.lacan@tarn.gouv.fr)

Stéphanie TAILLEFER - 05 63 45 60 87 – [stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr](mailto:stephanie.taillefer@tarn.gouv.fr)

Adresse postale : Place de la préfecture, 81 013 ALBI CEDEX

Téléphone : 05 63 45 61 61 \_ Courriel : [courrier@tarn.gouv.fr](mailto:courrier@tarn.gouv.fr) \_ Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>